

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE DU SPORT

Je soussigné(e),,
Docteur en Médecine, certifie avoir examiné
Mr/Mme
Né(e) le et avoir constaté, ce jour, l'absence
de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique de la course à pied en
compétition.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé
et remis en mains propres.

Le à

Signature et Cachet du Médecin

Le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-
indication à la pratique du sport porte à 3 ans la validité de ce document UNIQUEMENT pour le
renouvellement d'une licence sportive. Pour la participation à une compétition sportive des non
licenciés, un certificat médical daté de moins d'un an au jour de la compétition reste obligatoire.